

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**Ententes sectorielles de développement entre la région et le gouvernement
du Québec : 4,6 M\$ pour concrétiser la vision régionale de l'Estrie**

Sherbrooke, le 17 avril 2025 – La Table des MRC de l'Estrie souligne l'importance de l'annonce de cinq nouvelles Ententes sectorielles de développement qui se veulent la réponse régionale à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029. Ces ententes représentent un investissement de plus de 4,6 millions de dollars dans des secteurs clés pour l'avenir de la région estrienne : l'économie, la forêt, l'environnement et les changements climatiques, le développement social et des communautés, le transport collectif et actif, ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les ententes sectorielles de développement sont des outils de collaboration régionale qui permettent à divers partenaires – ministères, organismes et instances locales – de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources dans un domaine ciblé. Elles visent la réalisation de projets concrets, structurants et directement adaptés aux besoins et priorités des communautés estriennes. Ces ententes ont été réalisées grâce au volet Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

« Notre gouvernement réaffirme sa volonté d'être à l'écoute de la population en fournissant aux citoyennes et citoyens de l'Estrie les leviers nécessaires pour dynamiser et revitaliser leur territoire. Le développement social, l'économie, l'environnement et les changements climatiques ainsi que le transport s'inscrivent au cœur des priorités territoriales; c'est pourquoi je suis fière du soutien apporté à la réalisation de ces cinq initiatives structurantes. Ces ententes ouvriront la voie à de nombreux projets, et je tiens à remercier chaque partenaire qui les rendra possibles », déclare Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

« Cette annonce confirme que l'Estrie sait où elle va — et surtout, qu'elle a les moyens de ses ambitions. Les MRC sont les mieux placées pour coordonner les efforts de développement sur leur territoire. La Table des MRC de l'Estrie est fière d'avoir contribué activement à la démarche régionale ayant mené à la création des ententes sectorielles de développement, et d'en piloter aujourd'hui la mise en œuvre avec des partenaires mobilisés aux quatre coins de la région. Cette mobilisation régionale permet de générer un impact encore plus grand, en alignant les forces locales avec l'intervention gouvernementale. Le soutien du gouvernement témoigne d'une volonté claire d'appuyer cette dynamique et de reconnaître la capacité des milieux à définir leurs priorités et à y répondre ensemble », affirme Monique Phérvong-Lenoir, présidente de la Table des MRC de l'Estrie.

Entente sectorielle de développement - Économie

Montant investi : 1 787 510 \$

Ministères signataires : le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Organisme porteur : Économie Estrie

Échéancier : jusqu'au 31 mars 2029

Objectif : Mobiliser les acteurs économiques et assurer la complémentarité des actions dans une perspective de développement territorial.

« Cette entente représente une formidable occasion de stimuler l'innovation, de dynamiser l'économie estrienne de façon durable et de renforcer les collaborations intersectorielles en Estrie. D'ailleurs un appel de projets est en cours pour soutenir des initiatives structurantes qui feront une réelle différence sur le terrain. Nous invitons les acteurs économiques à soumettre leurs projets d'ici le 1er mai 2025. Un financement variant entre 30 000 \$ et 150 000 \$ est offert pour concrétiser leurs idées », mentionne Mme Marianne Auclair, présidente d'Économie Estrie.

Entente sectorielle de développement - Forêt, Environnement et Changements climatiques

Montant investi : 831 248 \$

Ministères signataires : le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Santé Québec, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Organisme porteur : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Échéancier : jusqu'au 31 décembre 2027

Objectif : Favoriser une vision régionale concertée de la gestion durable du territoire forestier et accentuer la transition écologique.

« Cette entente estrienne est un levier important pour la transition socioécologique de l'Estrie. Elle renforce la capacité collective à agir pour des milieux de vie plus durables, plus inclusifs et résilients », déclare Mme Aline Berthe, codirectrice du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

Entente sectorielle de développement - Développement social et des communautés

Montant investi : 937 470 \$

Ministères signataires : le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Santé Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Organisme porteur : Table des MRC de l'Estrie

Échéancier : jusqu'au 31 mars 2029

Objectif : Favoriser la cohésion sociale, lutter contre les inégalités et renforcer les capacités d'action des communautés locales.

« Cette entente vient appuyer une vision partagée du développement social en Estrie : une vision fondée sur la proximité, la concertation et la reconnaissance des réalités territoriales. Grâce à ce partenariat, nous renforçons notre capacité collective à soutenir des projets concrets qui répondent aux besoins les plus pressants pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, affirme Philippe-David Blanchette, directeur général de la TME. »

Entente sectorielle de développement - Transport collectif et actif

Montant investi : 687 493 \$

Ministères signataires : le ministère des Transports et de la Mobilité durable et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Organisme porteur : Table des MRC de l'Estrie

Échéancier : jusqu'au 31 décembre 2028

Objectif : Accroître l'accessibilité des services de transport et encourager des modes de déplacement durables.

« Cette entente témoigne de la capacité des MRC de l'Estrie à se mobiliser autour de solutions concrètes pour améliorer la mobilité durable sur notre territoire. Grâce à la concertation régionale et au soutien du gouvernement du Québec, nous pourrions agir sur un levier structurant pour le développement territorial, affirme Philippe-David Blanchette, directeur général de la TME. »

Entente sectorielle de développement - Égalité entre les femmes et les hommes

Montant investi : 440 000 \$

Ministères signataires : le Secrétariat à la condition féminine et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Partenaire : ConcertAction Femmes Estrie

Organisme porteur : Table des MRC de l'Estrie

Échéancier : jusqu'au 1er janvier 2029

Objectif : Soutenir des initiatives structurantes visant l'égalité entre les sexes à l'échelle régionale.

« L'égalité entre les femmes et les hommes est une condition essentielle au développement durable et équitable de nos régions. En soutenant cette entente sectorielle en Estrie, par l'entremise de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027, notre gouvernement réaffirme sa volonté de favoriser une participation pleine et entière des femmes au sein de la société, tout en reconnaissant le rôle clé des partenaires régionaux dans la mise en œuvre de solutions adaptées aux réalités du territoire. »

Martine Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine

À propos de la Table des MRC de l'Estrie

La Table des MRC de l'Estrie (TME) est l'instance régionale de concertation regroupant les neuf municipalités régionales de comté (MRC) de l'Estrie incluant la Ville de Sherbrooke. Par sa gouvernance collaborative et son rôle de coordination, la TME travaille à assurer un développement cohérent, durable et équitable sur l'ensemble du territoire estrien. Elle soutient ses membres et partenaires dans la mise en œuvre de projets structurants et agit comme interlocutrice privilégiée du gouvernement pour porter les priorités régionales, favoriser la synergie entre les acteurs du milieu et renforcer l'impact collectif des initiatives régionales.

-30-

Source :

Monique Phérvong-Lenoir, présidente, Table des MRC de l'Estrie

Renseignement :

Philippe-David Blanchette, directeur général, Table des MRC de l'Estrie

819-570-4408, poste 101